

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 15 février 2016
Session ordinaire

Le **Lundi 15 février 2016, à 20 heures 00**, le Conseil municipal de la Commune de RULLY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie TRAPON.

Date de convocation : 11-02-2016

Conseillers présents : Madame Sylvie TRAPON, Monsieur Frédéric CAMPOS, Monsieur Michel GAUTHERON, Madame Chantal BIGOT, Monsieur Vincent DUREUIL, Madame Yvonne TROUSSARD, Monsieur Jean-Baptiste PONSOT, Madame Nathalie DURET, Monsieur Claude VERNAY, Madame Lucie DESRAYAUD, Monsieur Thierry THEVENET, Madame Joséphine MICALI, Monsieur Guy ALADAME.

Absents excusés représentés : Madame Agnès HUMBERT, qui donne pouvoir à Madame Sylvie TRAPON ; Monsieur David LEFEBVRE, qui donne pouvoir à Monsieur Frédéric CAMPOS ; Madame Laurence BRIDAY, qui donne pouvoir à Monsieur Michel GAUTHERON ; Madame Nelly CLAIRE, qui donne pouvoir à Monsieur Guy ALADAME ; Madame Sylvie GESBERT, qui donne pouvoir à Madame Joséphine MICALI.

Absent excusé non-représenté : Monsieur François LOTTEAU.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

1- Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire, invite le Conseil municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil municipal, par vote à main levée, à l'unanimité, désigne Madame Joséphine MICALI pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 janvier 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2016.

3- Communication de la liste des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil municipal le 2 novembre 2015.

- un titre de concession de cimetière délivré, pour 109,76€ en 2/3 pour la Commune et 1/3 pour le CCAS.

4- Travaux : approbation d'un nouveau plan de financement pour l'opération de mise en sécurité du Chemin des Brayères

Rapporteur : Sylvie TRAPON

EXPOSE

La Commune, pour l'année 2016, a arrêté son programme de travaux de voirie. Cette année, en plus des travaux de mise en accessibilité et sécurisation du centre-bourg, sera consacrée à la **Mise en sécurité du chemin des Brayères**. En effet, le revêtement qui constitue la chaussée est fortement dégradé et le tronçon ne présente pas de cheminements piétons sécurisés, ni aucune signalisation horizontale au niveau de l'abribus pour protéger les enfants qui traversent la voie.

Les objectifs de l'aménagement du chemin des Brayères sont de trois ordres :

- Fonctionnels : il s'agit de sécuriser les cheminements et les traversées de voies pour protéger les usagers ;
- Socio-économique : il s'agit de rendre accessible les lieux par un revêtement répondant aux normes ;
- Qualité de l'environnement, par une réorganisation de l'espace.

Le montant des travaux est estimé à 247 732,20€ toutes dépenses confondues par l'Agence Technique Départementale.

Par délibération en date du 11 janvier 2016, le Conseil s'est prononcée favorablement sur le lancement de l'opération suscitée. La dotation d'équipement des territoires ruraux pouvant être sollicitée jusqu'à 60% du montant des travaux HT, il est proposé de voter un nouveau plan de financement de l'opération.

Intervention de Madame Sylvie TRAPON qui informe l'assemblée qu'elle va rencontrer Monsieur le Sous-Préfet au cours de la première semaine de mars, et qu'elle lui fera part de ce dossier au titre de la DETR2016.

DECISION

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire Sylvie TRAPON, rapporteur, relatif au projet de **Mise en sécurité du Chemin des Brayères**, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

DECIDE :

- Approuve le lancement de l'opération **d'Aménagement du Chemin des Brayères**, selon les modalités de financement définies dans le tableau ci-dessous,
- Décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :
 - La DETR auprès de la Sous-préfecture de Chalon sur Saône,
 - La subvention relevant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière auprès du Conseil Général de Saône-et-Loire,
 - Le fonds de concours du Grand Chalon,
 - La Réserve parlementaire,
 - Le Fond de relance de l'investissement public local

- Toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet.

<u>Coût prévisionnel de l'opération :</u>	
HT	206 443,50 €
TVA	41 288,70 €
TTC	247 732,70€

- Autorise Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant ;
- Précise que ces crédits seront repris lors de l'élaboration du BP2016.

PLAN DE FINANCEMENTS DU PROJET D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES BRAYERES

Taux sur opération HT	Plan de financements sur le coût d'opération		Fiche prévisionnelle HT	
40,0%	DETR (Sous-Préfecture de Chalon sur Saône)	82 577,40	Travaux	195 720,00
6,5%	Fonds de relance pour l'investissement public local (FRIPL) Grand Chalon	13 433,05	Tolérance Etude	9 786,00
19,4%	Fonds de concours du Grand Chalon (FAPC)	40 000,00	Tolérance travaux	9 786,00
5,8%	Amendes de police (via Dpt)	12 000,00	Maitre d'œuvre	15 657,60
2,4%	Réserve parlementaire	5 000,00	Contrôle technique	1 565,76
			Coordonnateur SPS	1 565,76
74,1%	Total des subventions	153 010,45	Révisions de prix	7 294,88
			Divers prestations de services	5 160,00
	FCTVA (16,404%, calculé sur TTC)	40 637,99	Parachèvement	1 196,21
	Reste à charge collectivité TTC	54 083,76		
	Reste à charge collectivité base HT	53 433,05		
	TOTAL	247 732,20	TOTAL	247 732,20
	<i>Total HT</i>	<i>206 443,50</i>	<i>Total HT</i>	<i>206 443,50</i>

5- Travaux : attribution du marché de travaux mise en accessibilité et sécurisation du centre-bourg et délégation de signature à Madame le Maire

Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON

EXPOSE

Afin de mettre en valeur ainsi qu'en accessibilité le Centre Bourg, un projet d'aménagement de la rue de la Loppe, de la Place de la Croix Blanche et de la Place Sainte Marie a vu le jour en janvier 2015.

Actuellement, les cheminements, lorsqu'ils sont présents, ne sont pas conformes pour partie aux normes d'accessibilité. Le faible nombre de places de stationnement matérialisées sur la Place de la Croix Blanche pose également problème. Concernant la Place Sainte Marie, l'intérieur de cette placette sera repris afin de l'ouvrir au public et d'en faire un espace de rencontre convivial.

Les enjeux sont donc de quatre ordres :

- fonctionnels : sécurité, circulation, stationnement, flux piétons et routiers ;
- socio-économique : accessibilité, animation du secteur, espace de rencontre ;
- qualité de l'environnement : organisation de l'espace, forme urbaine, approche esthétique et paysagère, appréciation ;
- développement de la Commune : identité de la Commune, projet communal.

Une consultation relative aux travaux de mise en accessibilité et sécurisation du centre-bourg a été lancée à compter du 18 septembre 2015, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. Cette consultation se composait d'un lot unique. Ce marché a été déclaré sans suite par délibération du 3 décembre 2015, en raison de la modification du besoin du maître d'ouvrage, suite au retrait du volet « grilles » du marché initial.

Une nouvelle consultation pour deux lots (VOIRIE et PIERRE) a été lancée le 14 décembre 2015, avec une date de remise des plis fixée au 27 janvier 2016, à 12h00.

La commission des marchés à procédure adaptée s'est réunie une première fois le 1^{er} février 2016, afin de procéder à l'ouverture des 7 plis reçus, et une 2nde fois le 10 février 2016, pour l'analyse des offres.

Elle a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (*à savoir 60% pour le prix de la prestation et 40% pour la qualité de la prestation*), les offres suivantes comme étant les plus économiquement avantageuses :

LOT 01 : Entreprise EUROVIA, pour un montant de 150 568,76€ HT

LOT 02 : Entreprise ATELIER PIERRE D'ACANTHE, pour un montant de 16 069,60€ HT (solution de base + PSE)

Il est demandé au Conseil de bien vouloir délibérer afin d'attribuer le marché aux deux sociétés retenues par la commission des marchés à procédure adaptée.

Intervention de Monsieur Guy ALADAME, qui informe l'assemblée que certains habitants du village, s'inquièteraient du déplacement de la Croix-Blanche et des futurs flux de circulation sur cette place et autour de la croix.

Intervention de Madame Sylvie TRAPON, qui rappelle que la Croix va retrouver sa place d'origine, et ce avec le soutien de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, qui a fourni un avis par écrit. Concernant les flux de circulation, Madame Sylvie TRAPON ajoute qu'il s'agit de faire confiance au maître d'œuvre pour ce sujet.

DECISION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-21-6°,

Considérant que dans le cadre de l'opération relative à la mise en accessibilité et sécurisation du centre-bourg, la Commune a l'obligation d'organiser une mise en concurrence afin de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse pour réaliser les prestations des marchés suivants :

- Marché de travaux relatif à la mise en accessibilité et sécurisation du centre-bourg pour un montant prévisionnel total de 214 520,95€ HT, décomposé en deux lots :
 - LOT 01 « VOIRIE » d'un montant prévisionnel de 196 280,35€ HT
 - LOT 02 « PIERRE » avec PSE : 18 240,60€

Considérant qu'à l'issue de la mise en concurrence et de l'analyse des plis, les offres économiquement les plus avantageuses retenues par la commission des marchés à procédure adaptée sont :

- Marché de travaux relatif à la mise en accessibilité et sécurisation du centre-bourg pour un montant total réel de 166 638,36 € HT, décomposé en deux lots :
 - Pour le lot 01 « VOIRIE » : l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 150 568,76€ HT.
 - Pour le lot 02 « PIERRE » : l'entreprise ATELIER PIERRE D'ACANTHE, pour un montant de 16 069,60€ HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

D E C I D E

- D'attribuer les deux lots du marché de travaux de mise en accessibilité et sécurisation du centre-bourg conformément aux propositions de la commission des marchés à procédure adaptée, soit:
 - Pour le lot 01 « VOIRIE » : à l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 150 568,76€ HT.
 - Pour le lot 02 « PIERRE » : à l'entreprise ATELIER PIERRE D'ACANTHE, pour un montant de 16 069,60€ HT.
- de donner délégation au Maire de la Commune de RULLY pour signer les marchés publics de travaux avec les deux entreprises suivantes :
 - Pour le lot 01 « VOIRIE » : l'entreprise EUROVIA, pour un montant de 150 568,76€ HT.
 - Pour le lot 02 « PIERRE » : l'entreprise ATELIER PIERRE D'ACANTHE, pour un montant de 16 069,60€ HT.
- Précise que les crédits seront repris au Budget prévisionnel 2016

6- Sollicitation d'une subvention auprès de VNF

Rapporteur : Madame Sylvie TRAPON

QUESTION REPORTEE

7 – Informations diverses

1. Le Grand Chalon a engagé en 2014 l'élaboration de son PLUI ; PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

L'agglomération a souhaité travailler par une méthodologie collaborative afin d'impliquer totalement les élus de ses communes à la construction de ce PLUI Habitat et Déplacements.

Six ateliers thématiques (« agriculture », « cadre de vie, milieux naturels et publicité », « économie zones d'activités », « transports et mobilités », « habitat » et « équipement et services ») ont permis aux élus du Grand Chalon de déterminer 5 secteurs géographiques cohérents, la Commune de Rully faisant partie du secteur « Côte Chalonnaise ».

La mise en place d'ateliers et de conférences intercommunales ont permis de débattre des enjeux, de dégager des priorités, et d'établir ensemble une vision stratégique communautaire.

Un travail de synthèse réalisé par l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne a abouti à la rédaction fin 2015 du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable). Il permet aux élus de prendre conscience des points forts et des points faibles des territoires de l'agglomération et de trouver des solutions aux problématiques communes.

2017 verra l'approbation du PLUI au conseil communautaire et son application.

Afin d'échanger avec la population sur le projet de PLUI, 5 réunions publiques se dérouleront le :

- Lundi 29 février à 19h, à Mellecey, salle des fêtes des Zièrles, rue de Zièrles (SECTEUR COTE CHALONNAISE) ;

- Mercredi 2 Mars 2016 à 19h, à Saint Marcel, salle Alfred Jarreau, 80 grande rue (SECTEUR BRESSE) ;

- Jeudi 3 Mars 2016 à 19h à Chalon-sur-Saône, salle Marcel Sembat, 1 place Mathias (SECTEUR CENTRE URBAIN) ;

- Lundi 7 Mars 2016 à 19h à Varennes-le-Grand, salle Yvonne Sarcey, rue du 8 mai 1945 (SECTEUR PLAINE SUD) ;

- Mardi 8 Mars 2016 à 19h à Virey-le-Grand, salle Marcel Pagnol, 80 rue du Petit Virey (SECTEUR PLAINE NORD).

Les registres de consultation du public concernant le PLUI et le RLPI sont toujours disponibles et consultables en mairie.

Intervention de Madame Sylvie TRAPON qui informe l'assemblée que les élus distribueront des flyers d'information dans les boîtes aux lettres des habitants maximum milieu de la semaine prochaine.

2. Le Conseil municipal et les enfants de la garderie remercient l'association « La Farandole », qui a offert une télévision, qui fait la joie des enfants de la garderie.
3. Le Conseil municipal remercie Monsieur Alain Chatard et l'association Concept Animations Musicales pour le spectacle offert à l'occasion du repas des Anciens.

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h23 -